

Mesures de protection en lien avec la situation sanitaire Covid-19 pour le bon déroulement de la séance du Conseil général du 28 septembre 2020 à la salle Cort'Agora

Toutes les mesures ont été prises afin de garantir le respect des prescriptions de l'OFSP, à savoir :

1. Dispositions générales

Les mesures de protection générale telles que l'hygiène des mains et le respect des distances sociales doivent être respectées.

2. Désinfection

Du désinfectant pour les mains sera mis à disposition à l'entrée de la salle Cort'Agora.

3. Mesures d'organisation

3.1 Accueil, entrée dans la salle

Les membres du Conseil général sont priés d'arriver suffisamment en avance afin de fluidifier l'entrée dans la salle. A noter que les portes seront ouvertes dès 19h45.

Chaque membre disposera d'une chaise et d'une table suffisamment éloignées de celles des autres membres. Les places seront clairement identifiées par une affichette au nom des groupes politiques, mais non nominative.

3.2 Infrastructures techniques

Comme habituellement, les débats seront enregistrés pour permettre l'établissement du procès-verbal. Toutefois, la configuration étant différente de celle de l'aula du collège, les intervenants devront impérativement se lever et s'approcher du micro pour s'exprimer, de façon à ce que leur voix soit également amplifiée pour être entendue de tous. En aucun cas, le micro ne devra être touché, afin de respecter les normes sanitaires.

3.3 Public

Les coordonnées du public seront consignées à l'entrée.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir respecter ces directives.

Cortailod, le 14 septembre 2020

Conseil communal